

Déroulement des procédures de délégation des services publics d'eau et d'assainissement en 2006

Synthèse



MEEDDAT Direction_de l'eau et de la biodiversité

Contact TNS Sofres
Dominique MEZIERE

■ 01.40.92.44.71



TNS SOFRES 138, AVENUE MARX DORMOY 92129 MONTROUGE CEDEX

TEL.: 33 (0)1 40 92 66 66 FAX: 33 (0)1 40.92.45.24 SITE WEB: WWW.TNS-SOFRES.COM

OBSERVATOIRE LOI SAPIN

DEROULEMENT DES PROCEDURES DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2006

Résumé

La loi du 29 janvier 1993 dite loi « Sapin » limite la durée des contrats de délégation et prévoit une procédure de publicité et de consultation préalable à leur conclusion.

En application de cette loi, 603 procédures concernant les services d'eau et d'assainissement ont été répertoriées au cours de l'année 2006¹. Parmi elles, près de 210 ont fait l'objet d'une analyse détaillée sur l'une des questions essentielles de cette enquête, l'incidence sur les prix.

- Les procédures analysées débouchent sur une baisse moyenne du prix payé au délégataire (pondéré par le volume) de 9,2%. Cette diminution est beaucoup plus importante qu'en 2005 et 2004 ; elle est particulièrement significative pour l'eau potable (- 15,1%). Cette année, la baisse des prix de l'eau potable est plus marquée dans les grandes collectivités alors que la baisse du prix de l'assainissement est plus forte dans les petites collectivités.
- Comme en 2005, le poids des trois principaux groupes privés n'est pas fondamentalement modifié même si l'effritement constaté de leurs postions au profit des indépendants se poursuit en 2006.
- L'effet des renégociations sur la durée des contrats se confirme en passant de 14 à 11,2 ans.
- En moyenne, une procédure suscite 4,5 candidatures et 2,6 offres. En 2006, 83% des collectivités ont reçu au moins 2 offres. C'est sensiblement plus qu'en 2005.
- Pour la mise en œuvre de cette procédure, la demande des collectivités en prestations d'assistance et de conseil demeure forte (93%). Parmi ces collectivités, la grande majorité bénéficie d'un conseil public (64%) mais c'est moins qu'en 2005 (85%). La tendance à la progression du conseil privé depuis 2004 se confirme donc dans pratiquement toutes les tailles de collectivité y compris les petites. Le marché du conseil privé représente 65% du chiffre d'affaires du conseil contre 44% en 2005 et 30% en 2004.

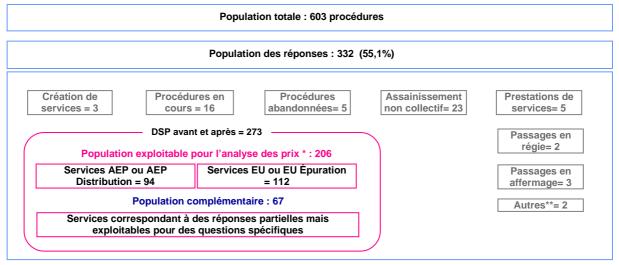
L'impact des renégociations de 2006 en termes de variation du prix est donc nettement plus positif qu'en 2005. Par ailleurs, la proportion de collectivités qui reçoivent au moins 3 offres n'atteint toujours pas 50% mais s'en rapproche. Enfin, les indépendants ont toujours beaucoup de difficultés à obtenir des contrats dans les grands services, un marché qui a connu très peu de changement en 2006.

Cette étude a été réalisée par TNS Sofres pour le compte de la Direction de l'eau du Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Nous remercions vivement les collectivités et les organismes de conseil qui ont participé à cette étude.

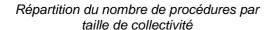
¹ A travers les publications au Moniteur des Travaux Publics et au Bulletin Officiel des Marchés Publics, l'étude permet de suivre le nombre de procédures engagées en application de la loi Sapin, respectivement de 1998 à 2006 : 582, 684, 508, 477, 573, 544, 693, 632, 603.

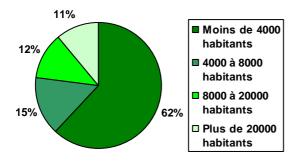
Présentation générale de l'étude

L'étude a recensé 603 procédures de délégation lancées pour des services d'eau ou d'assainissement dont la renégociation a été engagée en 2006. Ces contrats représentent près de 5% des contrats de délégation en France. Sur les 332 procédures qui ont été examinées, 273 ont pu être analysées dont 206 en détail pour les calculs de prix avant et après procédure, dont 94 pour l'eau potable. Ces procédures concernent pour 83% des collectivités de moins de 10 000 habitants et 89% des collectivités de moins de 20 000 habitants.

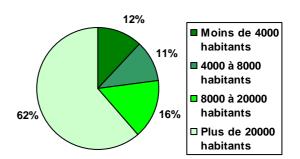


^{*} Recette, volume sont disponibles avant et après procédure ** Usages industriels, parc d'activité





Répartition du volume d'eau des procédures par taille de collectivité

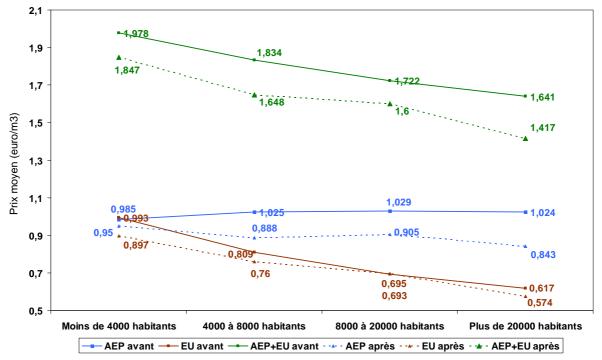


Incidence sur les prix

Les prix et les donnés calculés dans cette étude ne sont pas représentatifs de l'ensemble des services d'eau, mais d'une population bien spécifique de services renouvelés en 2006.

L'évolution du prix délégataire (recette totale / volume total) peut être d'abord analysée en moyenne pondérée par les volumes. Dans cette approche, les évolutions de prix constatées (services d'eau et d'assainissement confondus) ont conduit à une baisse moyenne de 9,2% du prix payé au délégataire.

Prix moyen délégataire final par taille de service (eau potable, assainissement, eau potable + assainissement)



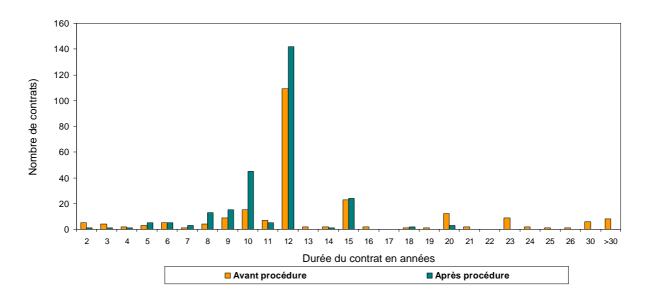
On note que la baisse du prix de l'eau potable est plus marquée que celle de l'assainissement. Cette année, le nombre de procédures conduisant à une baisse du prix délégataire est plus importante qu'en 2005 et est supérieure à 50%. Cette baisse de prix peut être atténuée par la hausse de la part collectivité.

Nombre de services où le prix délégataire augmente, baisse ou reste stable

	Augmentation	Baisse	Stabilité
Eau potable	40%	55%	5%
Assainissement	43%	53%	5%

Durée moyenne des contrats signés en 2006

La durée moyenne des contrats est passée de 14 à 11,2 ans. 52% des contrats ont été signés pour 12 ans.



• Changement de délégataire

11% des procédures ont abouti à un changement de délégataire (11% en 2005,9% en 2004, 8% en 2002-2003, 11% en 2001, 12% en 2000, 18% en 1999). Au cours de l'année 2006, après mise en concurrence, les groupes Véolia, Suez-Lyonnaise des Eaux et SAUR représentent 90% du chiffre d'affaires remis en concurrence. Avec un gain net de 4 contrats (12 gagnés et 8 perdus), la présence des autres délégataires progresse légèrement mais le gain en chiffre d'affaires reste modeste (1 à 2 poins de parts de marché), les gains obtenus concernant des « petits » marchés.

• Le conseil

93% des collectivités s'appuient sur un organisme d'assistance ou de conseil pour les aider à analyser les coûts, conduire la négociation et rédiger les contrats. Les services de l'Etat, et en premier lieu les DDAF, sont particulièrement présents dans les collectivités de moins de 4 000 habitants (près de 80%). L'étude de 2006 confirme la progression nette du conseil privé, dans les collectivités de 4 000 à 8 000 habitants et sa suprématie dans les collectivités de plus de 20 000 habitants.

L'exercice de la concurrence

En 2006, une procédure a généré 4,5 candidatures (4,2 en 2005 et 4,4 en 2004) et 2,6 offres (2,4 offres en 2005 et 2,2 en 2004). On note que 48% des collectivités ont reçu au moins 3 offres ce qui est sensiblement plus qu'en 2005 (43% et 36% en 2004). 17% des procédures 2006 n'ont comporté qu'une seule offre contre 19% en 2005 et 28% en 2004).

Conclusion

La procédure « loi Sapin » constitue un outil destiné à encourager la transparence et la concurrence. On retiendra de l'étude des procédures 2006 :

- Une diminution très significative des prix délégataire pondérés par les volumes, (-9% en 1998, -10% en 1999, -12% en 2000, -8% en 2001, -21% en 2002, -10,5% en 2003, -5,5% en 2004, -1, -1,6% en 2005, -9,2% en 2006)
- Une **réduction de la durée des contrats** pour s'établir en moyenne à 11 ans.
- L'usager ne perçoit pas nécessairement la variation de prix liée à la part délégataire car elle est comme en 2005 assez souvent atténuée ou compensée par une hausse de la part collectivité.
- La consolidation de la présence des délégataires indépendants notamment dans les collectivités de moins de 10 000 habitants, sur un marché où ils sont eux-mêmes très challengés. Mais on note comme en 2005 leurs difficultés à gagner de gros marchés.
- Le conseil public reste majoritaire dans les très petites collectivités mais il est désormais supplanté largement par le conseil privé dans les collectivités de plus de 10 000 habitants.